

CONSEIL MUNICIPAL DE SARDENT

Procès-Verbal

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
OUVERTURE	1
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 AVRIL 2026	2
DELIBERATION N°2026/39 : SENATORIALES / ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS / APPROUVE A L'UNANIMITE ..	2
DELIBERATION N°2026/40 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) A LA SUITE DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026 / APPROUVE A L'UNANIMITE.....	3
DELIBERATION N°2026/41 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT « LA POSTE AGENCE COMMUNALE » (ELIGIBLE AU FONDS DE PEREQUATION) / APPROUVE A L'UNANIMITE	4
DELIBERATION N°2026/42 : CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCES « TRANSPORTS SCOLAIRES » / APPROUVE A L'UNANIMITE.....	5
DELIBERATION N°2026/43 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES 6 PLACE DU DOCTEUR VINCENT « LA MALLETTE » / APPROUVE A L'UNANIMITE.....	5
DELIBERATION N°2026/44 : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 « LA ROUE LIBRE SARDENTAISE » / APPROUVE A L'UNANIMITE	5
DELIBERATION N°2026/45 : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 « ARTI-SHOWS 2 » / APPROUVE A L'UNANIMITE	6
DELIBERATION N°2026/46 : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 « THEATR'ENFANT » / APPROUVE A L'UNANIMITE	6
INFORMATIONS	6
QUESTIONS DIVERSES	7

Ouverture

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/05/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Étaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CADILLON-LAPORTE Fanny, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, TERRACOL Sandra, THELIOL Angélique, VINCENT Christine, MS, AUGUSTYNIAC Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, CHAVASTELON Pierre, COURAUD Cédric, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume

Était absent et excusé :

Secrétaire de séance : Mme Patricia ANGELINI

Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026

➤ Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2026/39 : Sénatoriales / Élection des délégués et suppléants / Approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal s'est réuni à la Mairie, le 5 juin 2026 18h30,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme VINCENT Christine, M. GAUTHIER Christian, M. COURAUD Cédric et M. RANQUET Guillaume

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Délégués : AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, CADILLON-LAPORTE Fanny

Suppléants : CANDORET Jérôme, ANGELINI Patricia, GAUTHIER Christian

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

c) Élection des délégués

Ont obtenu :

- M. AUGUSTYNIAK Jérôme : 15 voix
- M. DUGUET Pierre : 15 voix
- Mme CADILLON-LAPORTE Fanny : 15 voix

M. DUGUET Pierre, M. AUGUSTYNIAK Jérôme et Mme CADILLON-LAPORTE Fanny ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. CANDORET Jérôme : 15 voix
- Mme ANGELINI Patricia : 15 voix
- M GAUTHIER Christian : 15 voix

M. GAUTHIER Chrétien, Mme ANGELINI Patricia et M. CANDORET Jérôme ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération n°2026/40 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 / Approuvé à l'unanimité

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut établir une liste de 24 propositions de personnes. Suite à cette liste la direction générale des finances publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, le maire est président de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose 24 personnes :

- ADENIS Marie-Claire 6 La Feyte 23250 SARDENT
- COTTAZ Jean-Pierre Villechadeau 23250 SARDENT
- FOURTON Marc 6 Les Chiers 23250 SARDENT
- GROSLERON Bernard 10 La Chaise 23250 SARDENT
- GIRAUD Jean-Pierre 6 Marque 23250 SARDENT
- LAFORET Claude 18 Rue du 7 Septembre 1943 23250 SARDENT
- ROUSSANGE Christian 12 Villejaleix 23250 SARDENT
- MAROT Pascal 5 Les Caurades 23250 SARDENT
- MEAUME Marc 16 La Chaise 23250 SARDENT
- CANDORET Yves Le Mazeau 23250 SARDENT

- FOUCHET Bernard 3 Le Masthubert 23250 SARDENT
- COLLINET Aurélien Lascaux 23250 JANAILLAT
- MAYET Michel 30 Route d'Aubusson 23250 PONTARION
- GASNIER Frédéric 4 Le Grand Blessac 23250 SARDENT
- FOURTON Guy 5 Les Chiers 23250 SARDENT
- REIGNIER Romain 9 La Jarrige 23250 SARDENT
- MAHUT Claude 7 Bis Rue du Docteur Jamot 23250 SARDENT
- BAUMET Loïc 6 Rue Etang de Masmangeas 23250 SARDENT
- ROUCHEIX Jenna 14 Rue des Mésanges 23250 SARDENT
- BONTEMS Pierre 2 Bassegeas 23250 SARDENT
- LAMAISONNEUVE Paulette 7 Les Caurades 23250 SARDENT
- JOLLIVET Didier 1 Le Masrivet 23250 SA RDENT
- POULAIN Jean-Claude 7 Rue de la Fontaine Saint Martin 23250 SARDENT
- PIQUANT Hélène 4 Rue du Granit 23250 SARDENT

Délibération n°2026/41 : Renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact « LA POSTE AGENCE COMMUNALE » (Eligible au fonds de péréquation) / Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, la convention relative à l'Agence Postale Communale prend fin le 30 septembre 2026. De ce fait, il est nécessaire de renouveler la convention à partir du 1^{er} octobre 2026 pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions en vigueur.

Les horaires de l'Agence Postale Communale sont les suivants :

Lundi : 9h00 à 12h00

Mardi : 9h00 à 12h 00 et 13h30 à 16h30

Mercredi : 9h00 à 12h00

Jeudi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour la gestion d'un point de contact (Agence Postale Communale) à partir du 1^{er} octobre 2026 et pour une durée de 3 ans,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Délibération n°2026/42 : Convention de délégation de la compétences « Transports Scolaires »
/ Approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, la commune de Sardent est l'Autorité Organisatrice de 2ndRang, de ce fait la participation de AO2 est égale à 15% de la dépense réelle moins la participation des familles.

La nouvelle convention prend effet à compter de juin 2026 et s'achève au dernier jour de l'année scolaire 2027/2028 selon le calendrier établi par l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de la compétence « Transports Scolaires » en tant que AO2 à compter de juin 2026 et s'achève au dernier jour de l'année scolaire 2027/2028 selon le calendrier établi par l'Education Nationale.

Délibération n°2026/43 : Convention de Mise à disposition de locaux situés 6 Place du Docteur Vincent « LA MALLETTE » / Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, la commune de Sardent avait établi une convention pour la mise à disposition de locaux de « LA MALLETTE » (espace Coworking) sises 6 Place du Docteur Vincent pour le service du SPANC. Depuis la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest a transféré la compétence assainissement non collectif à EVOLIS 23.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour la location de l'espace Coworking de LA MALLETTE avec EVOLIS 23 pour le service du SPANC.

Délibération n°2026/44 : Demande de subvention 2026 « La Roue Libre Sardentaise » / Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, l'association « La Roue Libre Sardentaise » demande une subvention pour un montant de 600,00€ pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la demande de subvention pour « La Roue Libre Sardentaise » pour l'année 2026 pour un montant de 600,00€,
- Autorise Monsieur le Maire, à passer les écritures comptables.

Délibération n°2026/45 : Demande de subvention 2026 « ARTI-SHOWS 2 » / Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, l'association « ARTI-SHOWS 2 » demande une subvention pour un montant de 1 130,00€ pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accorde une subvention pour « ARTI-SHOWS 2 » pour l'année 2026 d'un montant de 700,00€,
- Autorise Monsieur le Maire, à passer les écritures comptables.

Délibération n°2026/46 : Demande de subvention 2026 « Théâtre'enfant » / Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, l'association « Théâtre'enfant » demande une subvention pour un montant de 1 250,00€ pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accorde une subvention pour « Théâtre'enfant » pour l'année 2026 d'un montant de 1 000,00€,
- Autorise Monsieur le Maire, à passer les écritures comptables.

Informations

Point sur la digue de Masmangeas : Monsieur le Maire informe le conseil municipal nous sommes toujours en attente des travaux qui incombent aux propriétaires.

Point sur le bar-restaurant : Monsieur le Maire informe le conseil municipal, le contrat de la Délégation de Service Public a été signé avec M KERMAGORET Marc et Mme SOARES Brigitte, l'ouverture va avoir lieu prochainement.

Point sur les travaux : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des devis sont demandés pour le curage des lagunes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, il a rendez-vous mercredi 10 juin pour la signature du bail avec la société F3C concernant la station-service.

Point sur l'école : M Pierre DUGUET adjoint-au-maire informe le conseil municipal à la suite du sondage pour le passage à la facturation, il y a 61 réponses dont 53 oui, de ce fait en septembre on passera à la facturation mensuelle pour la cantine et la garderie. Les parents qui auront encore des tickets pourront les utiliser à la rentrée scolaire.

Madame Fanny LAPORTE-CADILLON adjointe-au-maire fait un point sur les effectifs, on perd 10 élèves soit un effectif de 90 enfants pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Madame Patricia ANGELINI adjointe-au-maire évoque la préparation du bulletin municipal.

Questions diverses

Néant

La séance s'est levée à 20h00.

Le Maire,
Jérôme AUGUSTYNIAK

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Augustyniak'.

La secrétaire de séance,
Patricia ANGELINI

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Angelini'.